

Décision 1 :

Le Comité régional nomme un Sous-Comité des Désignations comprenant les représentants des 12 Etats Membres suivants : Bénin, Botswana, Burundi, Comores, Ethiopie, Gabon, Mozambique, Sénégal, Swaziland, République unie du Cameroun, Ouganda et Zambie.

Septembre 1979, **29**, 1